

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Des sanctions contre les établissements qui reprendront avant le 9 novembre

Frédéric Serge LONG  
Libreville/Gabon

À travers un communiqué rendu public le mardi 15 septembre dernier, le ministère de l'Éducation nationale a brandi le bâton. Les établissements scolaires qui reprendront les activités pédagogiques avant la date prévue pour la rentrée des classes (le 9 novembre prochain), s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à la fermeture définitive. Rappelant que la rentrée administrative est fixée au 26 octobre, la note ministérielle indique qu'une exception est faite aux établissements scolaires en règle avec la législation en vigueur au Gabon et liés par une convention avec des organismes extérieurs tels que l'AEFE, la MLF ainsi que ceux régis par un programme international. "Tout promoteur établi sur le



Photo: E.L./L'Union

**Tout promoteur d'établissement est tenu de respecter la procédure prévue par les textes en vigueur.**

territoire national est tenu de respecter scrupuleusement la procédure prévue par les textes en vigueur", peut-on y lire.

Le ministère de l'Éducation nationale invite, par ailleurs, les responsables d'établissements privés laïcs qui ne se sont pas encore fait identifier, à prendre attache avec l'Inspection générale des Services, en vue de la régularisation de leurs situations

administratives respectives. Exhortation leur est donc faite par la tutelle de prendre toutes les dispositions légales nécessaires à l'ouverture et au fonctionnement d'un établissement privé, en conformité avec la loi n° 21/84 du 29 décembre 1984

fixant les règles applicables à l'enseignement privé. Ainsi que le décret n° 001583/PR/Mineduc du 25 septembre 1985 fixant les conditions d'ouverture et de reconnaissance d'utilité publique des établissements d'enseignement privé.

### Le clin d'œil de *lybek*



## Trouver des mécanismes pour une meilleure orientation des élèves

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Le secrétariat d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle (Sosup) était réuni mercredi autour du ministre de l'Éducation nationale Patrick Mougouama Daouda, pour débattre des questions d'orientation des élèves.

Cet outil du gouvernement a été mis en place pour trouver des

solutions à une meilleure orientation des élèves et des étudiants.

"Les plus hautes autorités de notre pays ont largement évoqué la formation et les besoins réelles de notre société. Et le gouvernement est fortement préoccupé par la formation de nos enfants. Il y a un nombre très élevé d'apprenants sans emploi, qui ont déjà une formation universitaire. Et nous ne souhaitons plus former pour former, ou encore former des chômeurs. Il faut qu'il y ait une adéquation formation-emploi. Les enfants doivent être formés pour trouver des stages et par la suite un boulot", a souligné la ministre déléguée

à l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq. Ainsi donc, les travaux entamés mercredi au ministère de l'Éducation nationale, en présence des associations des parents d'élèves et des différents ministères concernés par la question, vont se poursuivre, a indiqué la ministre Camélia Ntoutoume-Leclercq. "L'objectif à terme est de trouver des solutions définitives à ce problème. Et pour cela, nous demandons l'implication de tout le monde, des parents d'élèves et des conseillers d'orientation. Il faudrait que dès le collège, l'enfant sache déjà ce qu'il souhaite faire et il faudrait l'accompagner."